



PROGRAMME

Atelier et conférence en ligne

Règlement européen sur l'approvisionnement responsable en minerais : Quelles sont les leçons apprises pour sa révision et les nouvelles propositions législatives à venir ?

Perspectives de la société civile de la RD Congo et de la Colombie

■ 21, 22, 23 et 28 septembre 2021 ■



Contexte

En septembre 2021, cinq ONG européennes organiseront un atelier et une conférence en ligne réunissant des représentant-e-s de la société civile congolais, colombienne et européenne, des fonctionnaires de l'Union européenne (UE) et des entreprises. Cet événement fournira des recommandations aux décideurs-euses de l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre du Règlement européen sur l'approvisionnement responsable en minerais, ses mesures d'accompagnement ainsi que les règlements européens connexes en cours d'élaboration et de discussion.

Le 1^{er} janvier 2021 a marqué l'entrée en vigueur du Règlement européen sur l'approvisionnement responsable en étain, tungstène, tantale et or (ci-après 3TG) provenant de zones affectées par des conflits et à haut risque. Le Règlement vise à garantir que les entreprises européennes effectuent des contrôles de diligence raisonnable sur leurs fournisseurs jusqu'au milieu des chaînes d'approvisionnement, afin de minimiser et de gérer les risques de violation des droits humains et de rompre le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits violents.

Le Règlement a été couplé au déboursement de 20 millions d'euros de « mesures d'accompagnement » pour sa mise en œuvre par la Commission européenne. Ces mesures visent à aider les pays producteurs, les communautés locales et les acteurs les plus vulnérables à s'engager dans des systèmes de responsabilité tout au long de la chaîne de production. Les mesures comprennent des initiatives ciblant les dynamiques locales d'exploitation illégale, la formalisation des mineurs artisanaux et à petite échelle afin d'améliorer la position des femmes dans l'industrie minière et de soutenir les organisations de la société civile (OSC) dans leurs efforts pour surveiller les chaînes d'approvisionnement et exprimer les griefs de leurs pays respectifs.

Le Règlement représente une première étape importante pour garantir la transparence des chaînes de production minière qui limitent les violations des droits humains. Toutefois, une question demeure : quel est son impact réel dans les pays producteurs, notamment en ce qui concerne les avantages pour les communautés locales et les petits exploitants miniers artisanaux ?

Les OSC locales et européennes ont déjà exprimé un certain nombre de préoccupations concernant le Règlement. Pour n'en citer que quelques-unes : son champ d'application limité (il concerne les chaînes d'approvisionnement jusqu'aux raffineurs et aux fonderies et exclut les produits manufacturés) ; le coût des mécanismes de traçabilité et de certification qui est souvent supporté par les acteurs en amont ; l'absence de normes environnementales ; le risque que les rapports de diligence raisonnable sur papier ne soient l'occasion pour les entreprises de blanchir leurs pratiques sur le terrain ; les seuils d'importation qui peuvent exclure les importations les plus risquées.

Cet atelier et cette conférence sont organisés dans la perspective de l'évaluation des mesures d'accompagnement en 2021, du réexamen du règlement en 2023, ainsi que des futures législations en discussion au sein des instances européennes à venir, telles que la législation horizontale sur le devoir de diligence (initiative sur le gouvernement d'entreprise durable) et le règlement sur les batteries qui prévoit des obligations de diligence raisonnable pour certains minéraux.

Organisateurs : Réseau européen pour l'Afrique centrale (EurAc), Germanwatch, IPIS, Justice & Paix, le projet MADINI, Ecumenical Network for Central Africa (ÖNZ).

Avec le soutien financier de :



L'éditeur est responsable du contenu de cette publication.

Programme

JOUR 1 - ATELIER

Mise en oeuvre du Règlement européen et révision législative de 2023

■ SOCIÉTÉ CIVILE ■

Mardi 21 septembre 2021

- 15h00 – 19h30 heure de Bruxelles / Bukavu / Lubumbashi
- 14h00 – 18h30 heure de Kinshasa
- 8h00 – 12h30 heure de Colombie

 BRU	 KIN	 COL	Sujets abordés	Intervenant-e-s
15h00 – 15h30	14h00 – 14h50	8h00 – 8h50	Mot d'accueil et contributions générales de la société civile de la République démocratique du Congo et de la Colombie	<ul style="list-style-type: none">▪ Clara Debeve (EurAc)▪ Lotte Hoex (IPIS)▪ RDC : Bienvenu Abeli (Max Impact)▪ Colombie : Edinson Bolanos (journaliste d'investigation)
15h50 – 16h00	14h50 – 15h00	8h50 – 9h00	Pause	
16h00 – 16h55	15h00 – 15h55	9h00 – 9h55	Sujet 1 : Comment éviter la contrebande des 3TG ? Quelle est l'efficacité des systèmes de traçabilité pour améliorer la situation sur le terrain ?	<ul style="list-style-type: none">▪ RDC : Bienvenu Abeli (Max Impact)▪ Colombie : Edinson Bolanos (journaliste d'investigation)
16h55 – 17h05	15h55 – 16h05	9h55 – 10h05	Pause	
17h05 – 18h15	16h05 – 17h15	10h05 – 11h15	Sujet 2 : Acteurs sur le terrain en matière d'accès au marché / Certification au banc d'essai	<ul style="list-style-type: none">▪ RDC : Eric Kajemba (OGP)▪ Colombie : Cristina Echavarría (ARM) – TBC
18h15 – 18h25	17h15 – 17h25	11h15 – 11h25	Pause	
18h25 – 19h30	17h25 – 18h30	11h25 – 12h30	Partenaires de la Colombie uniquement : Discussion et mise à jour des recommandations élaborées en 2019	<ul style="list-style-type: none">▪ Facilitatrice : Johanna Sydow (Germanwatch)

JOUR 2 – ATELIER

Question environnementale – Focus sur l'étude

■ SOCIÉTÉ CIVILE ■

Mercredi 22 septembre 2021

- 13h30 – 18h30 heure de Bruxelles / Bukavu / Lubumbashi
- 12h30 – 17h30 heure de Kinshasa
- 9h00 – 12h30 heure de Colombie*

* **Remarque :** Les partenaires de la RDC commencent 1h30 avant les autres pour élaborer les recommandations du jour 1.

 BRU	 KIN	 COL	Sujets abordés	Intervenant·e·s
13h30 – 14h30	12h30 – 13h30	7h30 – 8h30	Partenaires de la RD Congo uniquement : Discussion et mise à jour des recommandations élaborées en 2019	<ul style="list-style-type: none">▪ Facilitation : Clara Debeve (EurAc) et Simon Rix (Justice & Paix)
14h30 – 15h00	13h30 – 14h00	8h30 – 9h00	Pause	
15h00 – 15h45	14h00 – 14h45	9h00 – 9h45	Synthèse : Discussion plénière sur les recommandations	
15h45 – 16h30	14h45 – 15h30	9h45 – 10h30	Sujet 3 : Discussion plénière sur l'exploitation minière artisanale versus industrielle	<ul style="list-style-type: none">▪ Facilitatrice : Lotte Hoex (IPIS)▪ RDC : Gilbert Dhego (Caritas RDC)▪ Colombie : Maria Soledad Betancur Betancur (EPC)
16h30 – 16h40	15h30 – 15h40	10h30 – 10h40	Pause	
16h40 – 17h30	15h40 – 16h30	10h40 – 11h30	Sujet 4 : Diligence environnementale et présentation de l'étude	<ul style="list-style-type: none">▪ RDC : Martin Mpinda Tushiminine (OCE)▪ Bolivie : Fabiola Vargas (CENDA)▪ Colombie : Andrés Angel (AIDA)
17h30 – 17h35	16h30 – 16h35	11h30 – 11h35	Pause	
17h35 – 18h30	16h35 – 17h30	11h35 – 12h30	Discussion sur les recommandations de l'étude et les points à retenir pour les processus politiques futurs.	

JOUR 3 - ATELIER

Session de consultation

■ SOCIÉTÉ CIVILE + SECTEUR PRIVÉ ■

Jeudi 23 septembre 2021

- 14h30 – 18h00 heure de Bruxelles / Bukavu / Lubumbashi
- 13h30 – 17h00 heure de Kinshasa
- 7h30 – 11h00 heure de Colombie

 BRU	 KIN	 COL	Sujets abordés	Intervenant·e·s
14h30 – 15h30	13h30 – 14h30	7h30 – 8h30	(1) Mot d'accueil et perspectives du secteur privé sur le Règlement européen	<ul style="list-style-type: none">▪ Olena Wiaderna (LuNa Smelter)▪ Philipp Reisert (HAFNER)
15h30 – 15h40	14h30 – 14h40	8h30 – 8h40	Pause	
15h40 – 18h00	14h40 – 17h00	8h40 – 11h00	(2) Perspectives d'avenir : questions environnementales <ul style="list-style-type: none">▪ Présentation d'une étude d'Amérique latine sur le devoir de diligence environnementale▪ Présentation de la situation et des défis en RD Congo▪ Discussion plénière avec des entreprises privées et des OSC	<ul style="list-style-type: none">▪ Johanna Sydow (Germanwatch)▪ RDC : Martin Mpinda Tushiminine (OCE)▪ Bolivie : Fabiola Vargas (CENDA)▪ Colombie : Andrés Angel (AIDA)

JOUR 4 – CONFÉRENCE PUBLIQUE

Événement en ligne

■ PUBLIC GÉNÉRAL ■

Mardi 28 septembre 2021

- 14h30 – 16h30 heure de Bruxelles / Bukavu / Lubumbashi
- 13h30 – 15h30 heure de Kinshasa
- 7h30 – 9h30 heure de Colombie

 BRU	 KIN	 COL	Discussion	Intervenant·e·s
14h30 – 14h40	13h30 – 13h40	7h30 – 7h40	Introduction générale	<ul style="list-style-type: none">▪ Clara Debeve, directrice à EurAc
14h40 – 14h55	13h40 – 13h55	7h40 – 7h55	Sujet 1 : Règlement européen sur les minerais de conflit – Enseignements tirés et proposition pour l’avenir	<ul style="list-style-type: none">▪ Représentant·e de la société civile de la RDC – TBC▪ Philipp Dupuis, Chef d'unité adjoint C4 : Commerce multilatéral et politique de développement durable, Green Deal, Minerais de conflit à la DG TRADE, Commission européenne
14h55 – 15h10	13h55 – 14h10	7h55 – 8h10	Sujet 2 : Règlement européen – Enseignements tirés et proposition concernant les questions environnementales	<ul style="list-style-type: none">▪ Andrés Angel, conseiller scientifique, AIDA▪ Ewout Deurwaarder, responsable politique efficacité énergétique, ecodesign et étiquetage énergétique des produits à la DG GROW, Commission européenne
15h10 – 16h30	14h10 – 15h30	8h10 – 9h30	Panel : Quels sont les enseignements tirés du Règlement européen sur l’approvisionnement responsable en minerais pour l’élaboration des règlements européens (Règlement sur les batteries et Règlement sur la diligence raisonnable horizontale) ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Johanna Sydow, Policy Officer Ressources à Germanwatch▪ Bernd Lange, eurodéputé, président de la commission INTA, Parlement Européen▪ Représentant·e de DG JUST / DG ENVI, Commission européenne▪ Représentant·e de la société civile colombienne▪ Représentant·e du secteur privé